



## **Appel à actions structurantes 2026**

**Pour soutenir les réseaux de recherche sur les conduites addictives (avec ou sans substances)**

**Date limite de soumission :**

**26 février 2026 (16h)**

**Soumission en ligne**

**<https://www.eva3.inserm.fr/process/811>**

## Sommaire

|     |                                                                    |   |
|-----|--------------------------------------------------------------------|---|
| 1   | Contexte et objectifs de l'appel à actions structurantes .....     | 3 |
| 1.1 | Contexte .....                                                     | 3 |
| 1.2 | Objectifs .....                                                    | 3 |
| 2   | Champs de l'appel.....                                             | 4 |
| 2.1 | Actions structurantes soutenues .....                              | 4 |
| 2.2 | Champs thématiques et disciplinaires .....                         | 5 |
| 3   | Durée et subvention maximale accordée à l'action .....             | 5 |
| 4   | Equipes de l'action .....                                          | 5 |
| 5   | Informations complémentaires .....                                 | 6 |
| 5.1 | Calendrier de l'appel.....                                         | 6 |
| 5.2 | Langues de l'appel .....                                           | 6 |
| 5.3 | Autres documents relatifs à l'appel.....                           | 6 |
| 6   | Modalités de soumission .....                                      | 6 |
| 7   | Gestion de l'appel par l'IRESP.....                                | 7 |
| 8   | Contacts .....                                                     | 7 |
|     | Annexe I – actions structurantes financées entre 2018 et 2025..... | 8 |

# 1 Contexte et objectifs de l'appel à actions structurantes

## 1.1 Contexte

Un réseau de recherche peut être défini comme un espace de coordination de différents acteurs de la recherche autour d'un sujet qu'ils estiment nécessaire et important. À cette fin, ces acteurs organisent le partage d'informations, de ressources et de contacts à l'échelle d'un collectif.

Les réseaux permettent ainsi de mener des actions d'animation et de structuration qui participent à la mise en relation et au dynamisme des communautés pour favoriser une recherche coordonnée et diffuser des connaissances. Il importe que ces actions d'animation et de structuration passent par un ensemble d'acteurs, qui peuvent avoir différentes tailles avec une complémentarité entre les niveaux institutionnel et interne aux communautés de chercheurs.

Dans le champ des conduites addictives, le paysage français de la recherche est très large et fragmenté. Il recouvre des disciplines variées allant de la biologie fondamentale aux sciences humaines et sociales, en passant par l'épidémiologie et la recherche clinique. Il se caractérise également par de nombreuses substances (licites et illicites) et usages (jeux d'argent et de hasard, jeux vidéo) reconnus comme des pathologies dans les classifications internationales ou par des comportements (troubles du comportement alimentaires, trouble du comportement sexuel, achats compulsifs, etc.) pour lesquelles la qualification, la prévalence, les comorbidités associées et les pistes thérapeutiques sont encore peu étudiées. De ce fait, la production des connaissances gagnerait à faire dialoguer les communautés de recherche à travers les réseaux.

**C'est pourquoi l'IReSP publie cet appel à réseaux de recherche, en continuité du dispositif initié par l'appel en 2021 puis d'un deuxième appel en 2024<sup>1</sup>, financé par le Fonds de lutte contre les addictions. Il s'intègre dans la mise en place d'une politique de recherche dynamique, ambitieuse, pluriannuelle, mobilisant un large spectre de disciplines. Il vise à prendre en compte l'ensemble des déterminants, des pratiques et des accompagnements (prévention, Réduction des Risques et des Dommages, soins).**

## 1.2 Objectifs

Cet appel vise à diversifier les modalités de soutien à la recherche en finançant des réseaux de recherche sur les conduites addictives sur **tabac, alcool, cannabis et cocaïne**, mais aussi sur les **autres substances psychoactives, les comportements avec possible pouvoir addictif (addictions sans substances)** ainsi que sur les **polyconsommations**. Cet appel doit permettre de renforcer des réseaux existants ainsi que de créer des nouveaux réseaux si cela s'avère pertinent au regard de l'existant (cf. Annexe I). Ainsi, il s'agit de :

- Créer les conditions d'émergence de nouveaux projets de recherche originaux, encourager le dialogue entre acteurs en particulier interdisciplinaires ou associant d'autres parties prenantes, dans une démarche de recherche participative ;
- Favoriser la diffusion et la valorisation des connaissances au sein de la communauté de recherche mais également de façon plus large à l'ensemble des parties prenantes ;

---

<sup>1</sup> Appel à Actions Structurantes 2024. Appel à actions structurantes pour soutenir les réseaux de recherche sur les conduites addictives (avec ou sans substances) : [https://iresp.net/appel\\_a\\_projets/aas-2024-reseaux-conduites-addictives/](https://iresp.net/appel_a_projets/aas-2024-reseaux-conduites-addictives/).

- Promouvoir la recherche dans le champ de l'appel, afin de la rendre plus attractive pour les jeunes chercheurs, en explicitant les perspectives et possibilités de carrière, et en créant des conditions favorables à l'émergence de nouvelles équipes de recherche ;
- Contribuer au développement d'un maillage territorial et national de la recherche sur les addictions ainsi que renforcer les échanges avec la recherche internationale. Les réseaux pourront alors avoir une envergure nationale, européenne ou internationale.

## 2 Champs de l'appel

### 2.1 Actions structurantes soutenues

Les financements alloués dans cet appel concernent le soutien à des réseaux (actions structurantes) pouvant être divisés en 3 types :

- Un rapprochement de divers acteurs du milieu de la recherche et/ou des addictions à moyen terme pour mener à bien une action/un dispositif qui permettra de structurer/faire avancer la recherche sur les addictions à long terme (exemple : création d'une base de données exploitable par les acteurs du milieu de la recherche) ;
- La création d'un réseau de recherche destiné à se pérenniser sur le long terme ;
- Un réseau existant demandant des fonds pour pérenniser ses actions.

Une action de structuration de la communauté de recherche peut impliquer une pluralité de profils :

- Des chercheurs, à tous stades de leurs carrières, issus de disciplines variées, voire, de préférence, de plusieurs équipes différentes ;
- Des personnes concernées, des représentants d'usagers, des professionnels, des collectivités territoriales, des acteurs publics, etc.

La place et l'implication des jeunes chercheurs (gouvernance, axes de travail, etc.) dans les actions structurantes seront évaluées avec attention.

Les actions de structuration poursuivent obligatoirement un ou plusieurs des objectifs suscités (cf. partie 1.2). Conformément à ces objectifs, l'activité de l'action de structuration devra se traduire par des productions propres d'intérêt collectif, associant ses membres, et apportant une véritable valeur ajoutée à la communauté scientifique. ***Par exemple, un dispositif de structuration peut intégrer les objectifs opérationnels suivants (non exhaustifs) :***

- Organiser des actions d'animation, des rencontres et des temps de travail communs ;
- Élaborer des outils de support à la recherche à caractère collectif ;
- Proposer des outils d'aide à la méthodologie de recherche ainsi qu'à l'écriture de projets ;
- Tenir à jour un annuaire des chercheurs et des personnes qualifiées dans son champ thématique, consultable par un large public faisant également état des projets de recherche en cours ;
- Publier, dans un format accessible à un large public, une veille sur la littérature scientifique, des états des lieux de la recherche sur certaines thématiques, une veille sur les actions et pratiques innovantes et/ou « inspirantes » françaises, européennes et internationales relatives à son thème ;

- Proposer des interactions avec les programmes d'enseignement supérieur afin d'améliorer la diffusion des connaissances et l'état de l'art sur les addictions aux substances psychoactives.

Outre les exemples cités, les chercheurs sont laissés libres de co-construire leur action au regard de la diversité des acteurs qu'ils rassemblent, de leurs attentes, et du programme de travail qu'ils se fixent. Les équipes veilleront à proposer une action cohérente et correctement dimensionnée par rapport aux ambitions et objectifs poursuivis.

***Ne sont pas financés via cet appel les actions ponctuelles (colloque, séminaire, journée d'étude, etc.), sauf si elles s'intègrent dans un dispositif plus complet.***

***Ne sont pas financés via cet appel les projets de recherche et les subventions doctorales, ils concernent deux autres appels co-portés par l'IRESP et l'INCa.***

***Ne sont pas financés via cet appel les actions visant à structurer un partenariat entre équipes de recherche et acteurs/praticiens de terrain/populations ciblées, en vue d'élaborer des questions de recherche et le design de l'intervention. Ce type de financement est possible via l'appel à projets de recherche, sous la modalité de projets d'amorçage.***

**Plus d'informations :**

**[www.iresp.net/financements/programme\\_spa/](http://www.iresp.net/financements/programme_spa/)**

## 2.2 Champs thématiques et disciplinaires

Les actions de structuration porteront sur le champ de la recherche des conduites addictives (mécanismes, prévention, repérage et accompagnement) : **sur le tabac, l'alcool, le cannabis et la cocaïne**, mais aussi sur les **autres substances psychoactives, les comportements avec possible pouvoir addictif (addictions sans substances)** ainsi que sur les **polyconsommations**.

Les disciplines éligibles à cet appel peuvent couvrir le continuum de la recherche, des sciences fondamentales jusqu'à la recherche interventionnelle, en passant par les sciences humaines et sociales, l'épidémiologie, l'addictologie, la psychiatrie, la psychologie et autres disciplines de santé publique. Cependant, **l'action de structuration devra obligatoirement intégrer des Sciences Humaines et Sociales (SHS) ou des approches en Santé Publique.**

Les actions de structuration pluridisciplinaires sont vivement encouragées.

## 3 Durée et subvention maximale accordée à l'action

Les actions pourront durer **de 12 à 36 mois** pour un **financement de 10 000 € à 300 000 €**.

## 4 Equipes de l'action

Le nombre d'équipes total participant aux actions n'est **pas limité**. Cependant, le nombre d'équipes inscrites dans le dossier de candidature éligibles au financement (unités de recherche et/ou organismes différents) est **limité à 10**.

**Attention :** Les équipes étrangères peuvent participer à l'action, mais ne peuvent pas recevoir de financement. Les actions menées en totalité à l'étranger et/ou n'entraînant pas de retombées pour la santé publique en France ne seront pas éligibles.

## 5 Informations complémentaires

### 5.1 Calendrier de l'appel

- Lancement de l'appel et ouverture des candidatures : 19 novembre 2025
- Clôture des candidatures : 26 février 2026 – 16h (heure de Paris)
- Annonce des résultats : juin 2026

### 5.2 Langues de l'appel

Les dossiers doivent être **rédigés en français**. Les résumés de l'action en français et en anglais devront toutefois figurer dans le dossier de candidature.

### 5.3 Autres documents relatifs à l'appel

Il est impératif de prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à l'appel à actions structurantes, et en particulier :

- Du **dossier de candidature (Word)** et des éléments scientifiques demandés ;
- De **l'annexe budgétaire (Excel)** et des éléments financiers demandés ;
- Du **guide du candidat** détaillant les éléments suivants : la procédure de candidature ; le processus d'évaluation des actions ; les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation des actions ; les règles relatives aux équipes, au coordonnateur scientifique et aux organismes d'appartenance ; la mise en place du conventionnement, le suivi d'actions et les livrables attendus ; etc.

## 6 Modalités de soumission

Le dossier finalisé doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique de l'action (dossier de candidature, lettres d'engagements de l'équipe coordonnatrice et des équipes partenaires et annexe financière). Il est soumis **uniquement sous forme électronique sur la plateforme EVA 3**

<https://www.eva3.inserm.fr/process/811>

**Attention :** Vous devez bien appuyer sur le bouton « VALIDER » pour finaliser la procédure de soumission (sinon votre dossier restera en « brouillon » sur la plateforme). Vous devez recevoir un mail de confirmation de validation. Une fois validé, le candidat ne pourra pas revenir sur les éléments du dossier. Attention, en cas de non-réception de l'accusé de réception, il conviendra de renvoyer un mail ou contacter l'équipe addictions de l'IReSP ([addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)) afin de vous assurer que votre candidature soit prise en compte.

## 7 Gestion de l'appel par l'IReSP

L'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) dont l'objectif principal est de développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique, en particulier sur les conduites addictives. À cette fin, l'IReSP est un acteur majeur dans le financement de la recherche dans ce domaine, il joue le rôle d'interface, contribue à animer les échanges entre les communautés de chercheurs et les acteurs de la décision publique, dans une perspective d'amélioration des politiques publiques.

Plus d'informations sur [iresp.net](https://iresp.net).

L'organisme gestionnaire de l'IReSP étant l'Inserm, c'est donc l'Inserm qui sera référent pour la mise en place des actes attributifs d'aide, du versement de la subvention, du suivi administratif et financier des actions.

**Les porteurs des actions sélectionnées ont l'obligation :**

- de prendre connaissance du guide du candidat de l'IReSP ;
- de respecter l'acte d'attribution de la subvention ;
- de transmettre à l'IReSP les rapports scientifiques et financiers :
  - un rapport d'étape, 6 mois après le conventionnement ;
  - un rapport intermédiaire, 18 mois après le conventionnement (pour les réseaux dont la durée est supérieure à 24 mois) ;
  - des rapports finaux scientifique et financier.

## 8 Contacts

Pour tout renseignement merci de contacter le Pôle Addictions de l'IReSP : [addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)

## Annexe I – actions structurantes financées entre 2018 et 2025

| Réseau                                                                                                                                                                   | Porteur                          | Année(s) de financement |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| REFERTab : Réseau Français d'Excellence de Recherche sur tabac, nicotine et produits connexes                                                                            | BERLIN Ivan, puis DUCARROZ Simon | 2018, 2024              |
| RING-PHD-CASA : Renforcement des projets de thèses doctorales dans la Collaboration internationale sur le TDAH et la toxicomanie (ICASA)                                 | ICICK Romain                     | 2019                    |
| REUNIRA : Réseau national de recherche en alcoologie                                                                                                                     | NAASSILA Mickaël                 | 2019, 2021, 2025        |
| D3S : Sciences sociales, drogues et sociétés                                                                                                                             | JAUFFRET-ROUSTIDE Marie          | 2021, 2025              |
| GRIC-RDR : Groupe de recherche interdisciplinaire et communautaire sur la Réduction des Risques liés à l'usage de drogues, puis HARENE : Harm reduction Research Network | ROUX Perrine                     | 2021, 2024              |
| SO-RISP : Recherche interventionnelle en santé des populations                                                                                                           | ALLA François                    | 2021, 2024              |
| SAFRANC : Création d'un Système Addictions France d'Accès Numérique aux données de santé du médico-social en addictologie pour la Communauté scientifique                | COUDERC Clotilde                 | 2021                    |
| Addictions et Soins primaires : constitution d'un réseau pluridisciplinaire et d'une branche addictologie pour l'entrepôt de données P4DP                                | DUPOUY Julie                     | 2024                    |
| REV DCOS : RassEmbler, Développer et Diffuser des connaissances, en France, sur les Déterminants COMmerciaux de la Santé qui influencent les comportements addictifs     | GALLOPEL MORVAN Karine           | 2024                    |
| PRHep-Alc : Réseau français de recherche interdisciplinaire pour le dépistage et la prévention du risque hépatique lié à la consommation d'alcool                        | MATHURIN Philippe                | 2024                    |